



Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène

POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE



TABLE DES MATIÈRES

LE MOT DU MINISTRE	ii
PRÉFACE	iii
ACRONYMES	v
INTRODUCTION	1
1. FONDEMENT	2
2. VISION	2
3. OBJECTIFS	3
OBJECTIF GÉNÉRAL	3
OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	3
4. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	4
ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 : DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS A L'EAU A USAGE MULTIPLE	4
AXE 1 : Développement de l'accès équitable à l'eau potable	4
AXE 2 : Autres usages de l'eau	4
AXE 3 : Économie de l'eau	4
ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 : PRÉSERVATION, PROTECTION, CONSERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES EN EAU	5
AXE 1 : Gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins versants	5
AXE 2 : Effectivité de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau	5
AXE 3 : Suivi de la disponibilité, qualité de l'eau à usage multiple	5
ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 : DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS A L'ASSAINISSEMENT	6
AXE 1 : Gestion durable des services d'assainissement collectif des eaux pluviales	6
AXE 2 : Gestion durable des services d'assainissement collectifs des eaux usées	6
AXE 3 : Gestion durable et efficace de la chaîne complète des déchets	6
AXE 4 : Gestion des excréta	6
ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 : PROMOTION DE L'HYGIÈNE LIÉE A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT	7
AXE 1 : Renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance de l'hygiène	7
AXE 2 : Promotion du changement social et comportemental en matière	

d'hygiène	7
AXE 3 : Intégration de l'hygiène dans les services sociaux de base	7
AXE 4 : Prise en compte du genre, de la protection et de l'inclusion	7

ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 : RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE 1 : Renforcement du positionnement du Secteur WASH au cœur de la lutte contre le changement climatique	8
AXE 2 : Contribution du domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène à l'adaptation aux effets du changement climatique	8
AXE 3 : Renforcement des mesures d'atténuation au changement climatique en contribuant au maintien du statut puits carbonés et à la réduction des émissions des gaz à effet de serre liés au Secteur WASH	8

ORIENTATION STRATÉGIQUE 6 : GOUVERNANCE DU DOMAINE EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE

AXE 1 : Mise en œuvre effective de la Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	9
AXE 2 : Mise en place des mécanismes de financement efficaces, innovants et durables du domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	9
AXE 3 : Coordination et développement des coopérations et des partenariats dans le domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	9
AXE 4 : Veille à la vulgarisation, au respect et à la mise en application de la réglementation en vigueur régissant le Domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	9
AXE 5 : Renforcement de capacité à tous les niveaux	9
AXE 6 : Recherche et développement avec les centres de recherches et laboratoires	9
AXE 7 : Gouvernance sur la tarification	9
AXE 8 : Gestion de conflits	9
AXE 9 : Lutte contre la corruption à tous les niveaux	9
AXE 10 : Décentralisation et déconcentration du service public de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène	9
AXE 11 : Mise en œuvre du système de suivi technique et financier du domaine EAH	9

5. PRINCIPES DIRECTEURS

6. FINANCEMENT



Dr. RAZAFINDRIANIAINA
Minosoa Anjaratiana Elia

Chères citoyennes, chers citoyens,

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à toutes les parties prenantes ayant contribué à l'élaboration de la Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (PNEAH). Votre engagement et vos efforts ont été déterminants dans la conception de ce document stratégique.

L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène constitue un pilier essentiel du développement humain et social. Il s'agit non seulement d'un droit fondamental, mais également d'un vecteur incontournable de santé, de dignité et de prospérité pour tous. En effet, l'insuffisance en matière d'eau, d'assainissement adéquat et de pratiques d'hygiène expose les populations aux maladies hydriques et infectieuses, fragilisant ainsi le système de santé publique.

Conscient de cette réalité, l'État malagasy a placé ces enjeux au cœur de ses priorités, convaincu que le bien-être de chaque citoyen dépend de l'accès à ces services essentiels.

Dans cette optique, le Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (MEAH) est chargé de mettre en œuvre la Politique Générale de l'État (PGE) dans le secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH). Son objectif est de garantir l'accès de tous aux services publics de l'eau, de l'assainissement tout en assurant une gestion durable des ressources en eau.

Dans le cadre de cette mission et pour atteindre l'Objectif de Développement Durable (ODD) n° 6, le MEAH a élaboré la PNEAH, un cadre stratégique ambitieux destiné à répondre aux besoins actuels tout en anticipant les défis futurs. Cette politique vise à coordonner les actions en prenant en compte les enjeux socio-économiques, environnementaux et la gestion des ressources en eau. Elle repose sur plusieurs piliers fondamentaux, notamment les engagements internationaux ratifiés, la Constitution de la République de Madagascar et la PGE.

LE MOT DU MINISTRE

Les objectifs majeurs de la PNEAH sont les suivants :

- Garantir un accès universel à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène, afin de soutenir le développement socio-économique du pays et de renforcer la santé publique ;
- Promouvoir une gestion durable des ressources en eau en intégrant les défis liés au changement climatique et à la protection de l'environnement.

Élaborée à travers un processus participatif impliquant l'ensemble des acteurs du secteur WASH, la PNEAH servira de cadre de référence pour toutes les initiatives dans ce domaine. Elle sera complétée par des textes législatifs et réglementaires facilitant sa mise en œuvre et sa coordination.

Ainsi, j'exhorte toutes les parties prenantes à s'engager pleinement et à unir leurs efforts pour la concrétisation de cette politique. Ensemble, œuvrons pour un avenir meilleur pour Madagascar, en garantissant à chaque citoyen un accès équitable à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène.

PRÉFACE

L'État Malagasy reconnaît à travers sa Constitution et ses Politiques sectorielles, l'importance de l'accès à l'Eau potable, à l'Assainissement et à l'Hygiène comme un droit fondamental. Il vise à atteindre un accès universel en Eau Potable, aux installations des infrastructures d'Assainissement et d'Hygiène de façon durable et résiliente face au climat.

L'Eau est une ressource vitale et précieuse pour maintenir en vie, tandis que l'assainissement et l'hygiène contribuent à garantir la dignité humaine et la santé publique. Le secteur « Eau, Assainissement et Hygiène » représente ainsi le pilier stratégique pour le développement durable et la croissance socio-économique.

Le secteur EAH fait face à de nombreux défis à l'échelle mondiale et nationale dans le cadre de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l'Objectif de Développement Durable n°6 : « **Garantir l'accès de tous à des services d'eau potable et d'assainissement gérés de manière durable d'ici 2030** » et de la concrétisation de la Politique Générale de l'Etat (PGE).



Pour relever les défis, le MEAH a élaboré la présente Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (PNEAH), un document de référence pour l'élaboration de plans stratégiques et de programmations des actions pour le futur. Le contenu de la PNEAH donne un aperçu et la mise à jour de l'ancienne « Déclaration de la Politique sectorielle » sortie en 1997. Elle représente aussi l'évolution et le développement du secteur, et met en exergue des repères stratégiques appropriés pour faire face aux défis actuels et futurs dans le domaine EAH selon les contextes et la réalité qui se produisent.

L'objectif de la PNEAH est d'indiquer le cadre stratégique pour relever les défis du secteur et de cadrer les actions à mener dans le domaine EAH en favorisant le développement socio-économique pour faire face aux changements climatiques notamment : de protéger, de conserver et de gérer les ressources en eau de manière intégrée, de garantir l'accès à l'eau potable et de bénéficier des infrastructures d'Assainissement et d'Hygiène adéquates à la population de façon équitable, efficace, durable et résiliente.



La PNEAH traite et met en avant les composantes Assainissement et Hygiène, vu que les actions réalisées auparavant étaient davantage axées sur le volet Eau. Mais toutes actions menées liées à l'eau devront être indissociables de celles de l'assainissement et de l'hygiène. Ces trois composantes interdépendantes sont cruciales pour la santé, le bien-être et le développement des communautés. L'approche trilogique EAH reconnaît l'importance de l'intégration de ces trois éléments pour assurer un impact durable.

Une disposition significative a été prise au niveau du MEAH consistant en une restructuration en créant deux Directions Générales, une pour l'Eau et une pour l'Assainissement, afin d'équilibrer les actions dans le domaine EAH.

La PNEAH traitera six (06) grandes Orientations Stratégiques : **développement de l'accès à l'Eau à usage multiple (OS1) ; préservation, protection, conservation et valorisation des ressources en eau (OS2) ; développement de l'accès à l'Assainissement (OS3) ; promotion de l'Hygiène liée à l'Eau et à l'Assainissement (OS4) ; renforcement de la résilience au changement climatique (OS5) ; gouvernance du domaine Eau, Assainissement et Hygiène (OS6).**

ACRONYMES

AEP	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Adduction d'Eau Potable
ANDEA	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Autorité Nationale De l'Eau et l'Assainissement
B.V	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Bassin Versant
CCSC	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Communication pour le Changement Social et des Comportements
CTD	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Collectivités Territoriales Décentralisées
DAL	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Défécation à l'air Libre
EAH	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Eau, Assainissement et Hygiène
FNRE	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Fonds National pour les Ressources en Eau
GIRE	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GRC	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Gestion des Risques et des Catastrophes
ICG	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Investisseur, Constructeur et Gestionnaire
MEAH	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
ODD	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Objectifs de Développement Durable
PGE	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Politique Générale de l'État
PNAEPA	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
PNEAH	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène
PSNA	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement
SDAGIRE	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Schémas d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
SESAM	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Suivi de l'Eau et de l'Assainissement à Madagascar
STD	▶ ▶ ▶ ▶ ▶	Services Territoriaux Déconcentrés

INTRODUCTION



L'Eau est un élément non substituable et nécessaire dans les activités de plusieurs secteurs socio-économiques. Elle joue un rôle majeur dans le développement d'un pays. L'eau est un élément indispensable à la vie humaine, animale et au fonctionnement de nombreux secteurs socio-économiques.. Sa disponibilité est également cruciale dans l'agriculture et constitue un élément clé de l'amélioration de la productivité agricole. L'exploitation minière, l'industrie et le secteur énergétique, entre autres, sont également de grands secteurs utilisateurs d'eau.

L'Assainissement favorise un environnement propre dont sa démarche vise à améliorer la situation sanitaire globale et de l'environnement dans ses différents composants. Le manque d'assainissement crée une foule de risques pour la santé et l'environnement. Sans les systèmes d'assainissement, les déchets humains pénètrent dans les eaux souterraines et les eaux de surface, et les fèces déposées en déféquant à l'air libre contaminent les sols.

L'accès à l'eau et à l'assainissement est un droit fondamental, indispensable pour garantir une vie digne et préserver la santé de chaque individu.

L'hygiène est un ensemble de mesures destinées à prévenir les infections et l'apparition des maladies infectieuses, permettant d'empêcher la contamination des personnes en bonne santé.

Le domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (EAH) à Madagascar dispose de documents cadres pour la gestion intégrée des ressources en eau, des services d'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène à savoir :

- i. La Déclaration de Politique sectorielle de 1997 ;
- ii. Le Code de l'Eau de 1998 et ses 13 décrets d'application de 2003 ;
- iii. La Politique et Stratégie Nationale de l'Assainissement de 2008 (PSNA) ;

- iv. Le Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement de 2008 (PNAEPA) ;
- v. La Note d'orientation stratégique du secteur Eau, Assainissement et Hygiène de 2012 ;
- vi. La Stratégie nationale du secteur Eau, Assainissement et Hygiène ainsi que le Document de planification de 2013 couvrant la période 2013-2018 ;
- vii. Le Livret de Nomenclatures des produits et des indicateurs de 2024.

L'examen et la capitalisation de ces documents, ainsi que la mise à jour de la Politique en tenant compte du contexte actuel, particulièrement le changement climatique, ont servi à l'élaboration d'un nouveau document de Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (PNEAH) visant le développement durable du secteur de l'EAH à Madagascar.

Le présent document expose la PNEAH, dont la mise en œuvre vise l'atteinte des objectifs d'ici 2030. Il intègre les points clés des Politiques et des stratégies existantes ainsi que ceux des divers documents officiels et des outils élaborés antérieurement. Par ailleurs, **la Politique prend en compte les dispositions de Gestion des Risques et Catastrophes.**

1. FONDEMENT

La Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène est fondée sur :

- ▶ Des engagements internationaux, dont particulièrement :
 - les **Objectifs de Développement Durable 6** (ODD) comprenant six cibles liées à (6.1) l'eau potable, (6.2) l'assainissement et l'hygiène, (6.3) la gestion des eaux usées, (6.4) l'efficacité en matière d'eau, (6.5) la gestion intégrée des ressources en eau, et (6.6) la protection des écosystèmes liés à l'eau ;
 - le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels** (article 11.1) adopté le 16 décembre 1966 lors de l'Assemblée Générale qui a consacré que « l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme reconnu à l'échelle internationale qui découle du droit à un niveau de vie suffisant », consacré à l'article 11.1 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. ;
 - la **Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies** (A/RES/64/292) lors de la 108e séance plénière du 28 juillet 2010 qui a reconnu que « le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme ».
- ▶ Des engagements nationaux dont la Constitution de la République de Madagascar du 11 Décembre 2010 et la Politique Générale de l'État (PGE).

2. VISION

La vision portée par la Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène est de garantir l'accès de tous au service de l'Eau, à l'Assainissement et à l'Hygiène **pour le développement socio-économique et environnemental de Madagascar.**



3. OBJECTIFS

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif global de la Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène vise à contribuer au développement socio-économique du pays à travers la gestion durable et rationnelle des ressources en eau, à l'accès aux services d'alimentation en Eau, aux services d'Assainissement et Hygiène, pérennes et résilients au changement climatique.



OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

EAU : Accès à l'eau potable

- Augmentation du taux d'accès à une eau potable sûre en milieu urbain et rural ;
- Protection, conservation et valorisation des Ressources en Eau face aux effets du Changement climatique.

ASSAINISSEMENT : Accès aux services d'assainissement adéquat

- Augmentation du taux d'accès à des installations sanitaires adéquates ;
- Réduction de la défécation à l'air libre en milieu rural et urbain ;
- Gestion et valorisation des déchets ;
- Gestion et épuration des eaux usées ;
- Maîtrise des eaux pluviales.

HYGIENE :

- Promotion des changements de comportement en matière d'Eau, Assainissement et Hygiène ;
- Mise en œuvre de l'approche « Amie de WASH » au niveau des institutions ;
- Formation et responsabilisation des communautés locales à la gestion durable des infrastructures d'eau et d'assainissement.

4. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Dans le cadre de l'atteinte des objectifs ainsi définis, le pilotage de la Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène s'articule autour de six orientations stratégiques.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS A L'EAU A USAGE MULTIPLE

AXE 1 : Développement de l'accès équitable à l'eau potable

- i. Mise en place des programmes pour assurer un accès équitable et universel aux services d'eau potable pour toute la population Malagasy ;
- ii. Mise en place des systèmes d'alimentation en eau potable adaptés et résilients au changement climatique pour satisfaire les besoins de la population de manière durable ;
- iii. Mise en place des systèmes de gestion appropriée et durable de service public d'eau potable.

AXE 2 : Autres usages de l'eau

- i. Mise en place des programmes pour coordonner la mobilisation de l'Eau pour autres usages ;
- ii. Mise en place des systèmes d'alimentation en eau à usage multiple par l'adoption de technologie innovante et durable ;
- iii. Mise en place d'une gestion appropriée efficace des infrastructures pour faciliter et assurer un accès équitable aux services d'eau pour d'autres usages ;
- iv. Promotion de l'utilisation rationnelle et équitable de l'eau entre les différents secteurs en tenant compte des priorités nationales, régionales et locales ainsi que des besoins environnementaux ;
- v. Exigence de l'implication des parties prenantes sur la gestion des infrastructures à multiusage.



AXE 3 : Économie de l'eau

- i. Lutte contre le gaspillage de l'Eau ;
- ii. Réduction des pertes en réseau ;
- iii. Valorisation des eaux usées.

PRÉSERVATION, PROTECTION, CONSERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES EN EAU

La présente Politique promeut une approche intégrée de la Gestion des Ressources en Eau, incluant la protection des bassins versants et la gestion durable des ressources en eau dans un contexte de changement climatique afin d'assurer la durabilité des ressources en Eau et ainsi de satisfaire tous les besoins des secteurs liés à l'Eau sans compromettre l'environnement.



AXE 1 : Gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins versants

- i. Protection et conservation des bassins versants ;
- ii. Création des systèmes d'information intégrée des ressources en Eau ;
- iii. Veille informationnelle sur les ressources en Eau concernant les paramètres hydrologiques et hydrogéologiques.

AXE 2 : Effectivité de la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau

- i. Mise en place d'une structure en charge de la GIRE à tous les niveaux ;
- ii. Coordination et rationalisation de l'usage des ressources en Eau ;
- iii. Application des instruments de mise en valeur des ressources en eau (mise en place des stations de mesure selon les techniques innovantes) ;
- iv. Opérationnalisation de la GIRE à tous les niveaux.

AXE 3 : Suivi de la disponibilité, qualité de l'eau à usage multiple

- i. Suivi systématique de la disponibilité des ressources en eau en tenant compte du changement climatique ;
- ii. Suivi de la qualité des ressources en eau ;
- iii. Interopérabilité des départements concernés.

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

DÉVELOPPEMENT DE L'ACCÈS A L'ASSAINISSEMENT

La Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène met en valeur le volet « Assainissement » à travers la coordination et la mise en place progressive des services d'Assainissement intégré opérationnel, et gérés de façon permanente et équitable à tous les niveaux.

AXE 1 : Gestion durable des services d'assainissement collectif des eaux pluviales

- i. Mise en place et gestion des ouvrages de laminage de crues ;
- ii. Déploiement et entretien des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales.

AXE 2 : Gestion durable des services d'assainissement collectifs des eaux usées

- i. Mise en place et gestion des réseaux des eaux usées ;
- ii. Calibrage à long terme et entretien régulier des ouvrages et réseaux des eaux usées ;
- iii. Épuration des eaux usées et réutilisation.

AXE 3 : Gestion durable et efficace de la chaîne complète des déchets

- i. Collecte ;
- ii. Transport ;
- iii. Stockage/Traitement et valorisation de déchets à travers l'adoption de l'approche 5R : Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler et Rendre à la terre.

AXE 4 : Gestion des excréta

- i. Éradication de la défécation en plein air ;
- ii. Promotion de l'Assainissement en considérant la chaîne complète des gestions des excréta au niveau des institutions, des ménages et des communautés.



Pissoir pour fille au niveau des écoles, EPP d'Antsondroko, Commune Ankilivalo, Mahabo, Menabe. © Sitraka Rajaonalison 24/11/2025

PROMOTION DE L'HYGIÈNE LIÉE A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

La Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène (EAH) promeut un changement social et comportemental durable en matière d'Hygiène liée à l'Eau et à l'Assainissement. Elle veille à répondre de manière inclusive aux besoins spécifiques des femmes, des filles et des personnes en situation de vulnérabilité, notamment les personnes à mobilité réduite.

L'Hygiène est reconnue comme une dimension transversale et comportementale clé du secteur EAH. Elle vise à induire des transformations durables des pratiques individuelles et collectives, en vue de renforcer la santé publique, la dignité et le bien-être des communautés.

En complément des deux autres piliers l'Eau et l'Assainissement, l'Hygiène constitue un levier essentiel pour assurer la durabilité et l'efficacité des interventions dans le secteur EAH.

AXE 1 : Renforcement du cadre institutionnel et de la gouvernance de l'hygiène

- i. Renforcement des capacités institutionnelles, techniques et humaines pour une mise en œuvre efficace des interventions en matière d'Hygiène ;
- ii. Coordination multisectorielle entre les ministères, les collectivités territoriales, les partenaires techniques et financiers, ainsi que la société civile ;
- iii. Intégration de l'Hygiène comme composante prioritaire dans les politiques et plans de développement nationaux, régionaux et communaux.

AXE 2 : Promotion du changement social et comportemental en matière d'hygiène

- i. Élaboration et mise en œuvre de la Stratégie Nationale Multisectorielle de Changement Social et Comportemental (CSC) dans le domaine de l'Hygiène ;
- ii. Promotion de l'adoption durable de bonnes pratiques d'Hygiène au niveau des ménages, des écoles, des établissements de santé et des communautés ;
- iii. Développement des campagnes de communication participatives et adaptées aux contextes locaux ;
- iv. Valorisation des approches communautaires favorisant la responsabilisation et la participation active des populations.

AXE 3 : Intégration de l'hygiène dans les services sociaux de base

- i. Intégration des composantes d'Hygiène dans les programmes d'Eau, d'Assainissement, de santé, d'éducation et de nutrition ;
- ii. Promotion de l'Hygiène des mains, l'Hygiène menstruelle, l'Hygiène alimentaire et environnementale dans les structures éducatives et sanitaires ;
- iii. Disponibilité d'infrastructures d'Hygiène adéquates et accessibles dans les lieux publics et institutions sociales.

AXE 4 : Prise en compte du genre, de la protection et de l'inclusion

- i. Accès équitable aux services et infrastructures d'Hygiène pour tous, en particulier les femmes, les filles et les personnes à mobilité réduite ;
- ii. Promotion de la participation active des femmes et des jeunes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des interventions d'hygiène ;
- iii. Intégration de la dimension genre, la protection et l'inclusion dans les politiques, plans et budgets du secteur.

RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

AXE 1 : Renforcement du positionnement du Secteur WASH au cœur de la lutte contre le changement climatique

- i. Renforcement des documents-cadres priorisant le Secteur WASH ;
- ii. Gestion optimisée des connaissances et capitalisation/valorisation des recherches et données (stations de pompages et station d'observation d'hydrologique et hydrogéologique) ;
- iii. Renforcement de capacités institutionnelles et techniques ;
- iv. Renforcement des partenariats ;
- v. Amélioration de la capacité de mobilisation et l'éligibilité des projets WASH dans les financements climatiques.

AXE 2 : Contribution du domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène à l'adaptation aux effets du changement climatique

- i. Renforcement des services WASH durables, résilients au changement climatique (générations de demandes, capacité à payer, utilisation-gestion/pérennisation, mise en place des infrastructures, durabilité...) ;
- ii. Promotion de pratiques résilientes et de la valorisation durable des ressources, particulièrement les ressources en Eau ;
- iii. Intégration des dispositions renforçant l'effectivité de la gestion durable des ressources eau dans les activités de l'entité en charge de la GIRE ;
- iv. Réalisation et mise à jour des schémas d'aménagement et de gestion intégrée des ressources en eau (SDAGIRE) et des plans locaux GIRE en tenant compte du changement climatique ;
- v. Renforcement des actions et techniques de protection des bassins versants ;
- vi. Solutions pérennes aux sécheresses et désalinisation des ressources en eau souterraines ;
- vii. Gestion efficace des risques d'inondation et des risques d'érosion.



AXE 3 : Renforcement des mesures d'atténuation au changement climatique en contribuant au maintien du statut puits carbones et à la réduction des émissions des gaz à effet de serre liés au Secteur WASH

- i. Développement des cadres de travail du domaine Eau, Assainissement et Hygiène afin de faciliter la mise en œuvre des actions d'atténuation (code municipal d'hygiène, schémas directeurs d'assainissement, programme national assainissement, mesures fiscales) ;
- ii. Développement et mise en œuvre des projets innovants sur la gestion des déchets en intégrant la chaîne de valeurs déchets et la normalisation ;
- iii. Transfert des technologies sur les innovations en termes de traitement des déchets ;
- iv. Appui des actions en faveur de la gestion des effluents liquides.

GOUVERNANCE DU DOMAINE EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIÈNE



AXE 1 : Mise en œuvre effective de la Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

AXE 2 : Mise en place des mécanismes de financement efficaces, innovants et durables du domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

AXE 3 : Coordination et développement des coopérations et des partenariats dans le domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

AXE 4 : Veille à la vulgarisation, au respect et à la mise en application de la réglementation en vigueur régissant le Domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

AXE 5 : Renforcement de capacité à tous les niveaux.

AXE 6 : Recherche et développement avec les centres de recherches et laboratoires.

AXE 7 : Gouvernance sur la tarification

- i.** Mise en place d'un système de tarification transparent et équitable pour les services d'Eau, d'Assainissement et d'Hygiène EAH afin de garantir la viabilité financière des infrastructures et des services ;
- ii.** Promotion de la participation des usagers dans le processus de fixation des tarifs et transparence dans la gestion des fonds générés par la tarification des services EAH ;
- iii.** Utilisation des revenus généreux par la tarification pour financer le fonctionnement, la maintenance et l'extension des infrastructures EAH, ainsi que pour soutenir les programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation des populations ;
- iv.** Évaluation du volume d'eau prélevé à la source et distribué aux usagers à travers le service, afin de garantir une gestion efficace, équitable et durable de la ressource.

AXE 8 : Gestion de conflits

La présente Politique incite le règlement à l'amiable des différends liés aux services de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, dans le cadre d'un esprit de concertation et de conciliation à travers l'appui du Ministère en charge de l'EAH. Le cas échéant, l'affaire peut être portée devant la juridiction territorialement compétente.

AXE 9 : Lutte contre la corruption à tous les niveaux.

AXE 10 : Décentralisation et déconcentration du service public de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

AXE 11 : Mise en œuvre du système de suivi technique et financier du domaine EAH.



5. PRINCIPES DIRECTEURS

La mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène repose sur dix (10) principes directeurs.



Approche participative, genre et inclusion sociale

A travers l'approche participative, la population locale et tous les autres acteurs publics et privés, concourent activement dans toutes les étapes principales et accessoires dans le cadre de la gestion du service public en EAH. Cette participation comprend notamment le plaidoyer, la planification et l'exécution de toutes les activités liées au domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

La présente Politique met un accent particulier sur l'approche genre, une approche intégrée de l'égalité hommes-femmes dans le domaine de la gestion de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.

L'inclusion sociale prônée par la présente Politique se traduit par l'accès à l'utilisation de l'Eau et au service d'Assainissement et d'Hygiène de toutes les couches sociales et de tous les secteurs de la vie économique et par la réduction des inégalités sous toutes ses formes.

Le principe de participation garantit le droit du public à participer aux processus décisionnels sur les questions environnementales, en reconnaissant que les citoyens ont un intérêt légitime dans la protection de l'environnement.



Multisectorialité du domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène

La Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène tient compte de l'aspect multisectoriel de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène en vue d'assurer la coordination et la synergie d'action de tous les acteurs à travers un arrangement institutionnel efficace. L'aspect multisectoriel se traduit par l'implication directe ou indirecte, active ou passive, de plusieurs secteurs étatiques, économiques et/ou sociaux dans le cadre du domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène.



Bonne gouvernance

La présente Politique prône la bonne gouvernance dans le développement du domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène. Cette bonne gouvernance est basée sur la participation, la redevabilité, la transparence et l'intégrité dans la mise en œuvre des activités dans le secteur. Elle se traduit également par la mise en place d'outils de gestion accessibles et utilisables uniformément par tous les acteurs du secteur.



Subsidiarité

La présente Politique reconnaît le principe de la décentralisation des compétences (renforcement des capacités, autonomie de gestions) selon lequel la responsabilité d'une action publique revient à l'entité compétente la plus proche de ceux qui sont directement concernés par cette dernière.

Ce principe implique en priorité les décisions environnementales qui doivent être prises au niveau le plus approprié, en tenant compte de la capacité des autorités locales, régionales et nationales à gérer efficacement les questions environnementales.



Pérennisation des services

La Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène incite à la mise en œuvre des stratégies efficaces de maintenance, de sécurité et de prévision d'extension des installations pour garantir la pérennisation des infrastructures existantes et futures en tenant compte de la disponibilité des ressources en eau et de l'accroissement démographique.

La pérennisation des services se traduit par la recherche de solution adéquate pour les infrastructures à installer et par l'application d'un mode de gestion efficace selon le type et l'envergure du système.



✖ Principe de Pollueur-payeur

Toute personne physique ou morale de droit public ou privé auteur de pollution de ressource en Eau doit supporter pécuniairement le coût de la réparation du préjudice.

Le principe du « pollueur-payeur » est un concept de Politique environnementale appliqué dans le secteur de l'eau de l'Assainissement et de l'Hygiène. Il prévoit que tous ceux qui génèrent de la pollution doivent assumer les coûts de la réparation des dommages environnementaux causés par leurs activités. Ce principe vise à intégrer les coûts environnementaux dans les activités économiques des pollueurs.

⚠ Principe de précaution :

Ce principe exige l'anticipation, l'évaluation des risques et des menaces potentielles pour l'environnement ou la santé humaine, même en l'absence de preuves scientifiques définitives. Des mesures préventives doivent être prises pour éviter ou réduire les dommages.

🌱 Principe de responsabilité

Il met l'accent sur la responsabilité des individus, des entreprises ou des gouvernements pour leurs actions qui nuisent à l'environnement. Cela peut inclure la responsabilité civile ou pénale pour les dommages causés à l'environnement.

✓ Principe de développement durable :

Ce principe vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Il met l'accent sur l'intégration des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement.

🏠 Principe de paiement au niveau de prélèvement et de déversement

Le prélèvement, l'utilisation des ressources en Eau et le déversement des eaux usées sont opérés à titre onéreux au profit de l'intérêt général pour garantir une exploitation durable des ressources.

6. FINANCEMENT

La Politique Nationale de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène promeut la mise en place d'un mécanisme de financement bien coordonné, durable, diversifié et innovant du domaine de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène, en l'occurrence :

- La participation effective des bénéficiaires et le renforcement de l'implication des usagers dans la pérennisation des ouvrages en EAH ;
- L'effectivité du recouvrement du Fonds National pour les Ressources en Eau ;
- La mobilisation des recettes non fiscales issues du domaine de l'EAH.

Le prix de l'eau fixé conjointement entre le gestionnaire d'installation et le Maître d'ouvrage (Commune) ou le Maître d'ouvrage délégué (MEAH) doit prendre en compte l'entretien, la maintenance et l'extension ainsi que la prévision pour la gestion des risques et des catastrophes.

- L'allocation budgétaire adéquate au Ministère en charge de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène à travers les ressources propres internes ;
- Le financement du Secteur par les apports externes à travers l'implication des partenaires techniques et financiers œuvrant dans le domaine ;
- La dynamisation de la participation du secteur privé par l'approche partenariat public privé et par l'approche ICG (Investisseur, Constructeur et Gestionnaire) ;
- Le plaidoyer pour intégrer le volet WASH au programme RSE des entreprises ;
- Les mécanismes de financement peuvent faire l'objet de régulation par un organisme régulateur pour garantir que les financements sont utilisés de manière appropriée, transparente et conforme aux lois en vigueur.







Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène

📍 Batiment Ex-DAIEC Ambohitovo Ambony

✉ scomeah@gmail.com

🌐 www.meah.gov.mg

📘 [meahmadagascar](https://www.facebook.com/meahmadagascar)
